

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Janvier

La réglementation du travail

Cette question, qui a été l'objet de bien des discussions, revient de nouveau sur le tapis, à propos des grèves qui viennent d'éclater dans plusieurs centres industriels, entre autres à Rive-de-Gier, à Nancy, à Nantes et dans le département du Nord.

On n'a certainement pas oublié l'ardeur avec laquelle les meneurs des réunions so-disant ouvrières, réclamaient la fixation des heures de travail à huit heures. A les en croire, cette réduction était désirée par l'immense majorité des travailleurs dont elle devait avoir pour conséquence d'améliorer la situation matérielle et morale. Et les écrivains socialistes brodaient sur ce thème des variations humanitaires qui faisaient honneur à leur sentimentalité et à leur charité.

Les faits n'ont pas tardé à faire connaître quelle était la véritable pensée des ouvriers sur cette question, autour de laquelle on a fait plus de bruit qu'il ne convenait.

Les grèves qui viennent d'éclater à Nancy et à Rive-de-Gier, ont eu précisément pour cause la nouvelle réglementation des heures de travail, qui réduit la journée à onze heures.

Comment, vont dire les défenseurs de cette loi, les grévistes de Nancy et de Nantes ont-ils pu se méprendre à ce point sur la portée d'une mesure qui a été uniquement inspirée par le souci et le désir de soulager les travailleurs ?

Les grévistes, si on leur demandait leur avis, pourraient répondre qu'ils sont plus à même que quiconque de savoir si la loi en question atteint le but que l'on s'était proposé en la votant et qu'ils sont aussi plus à même que les orateurs des réunions socialistes de discerner ce qui est favorable à leurs intérêts de ce qui leur est défavorable.

La réduction de la journée de travail à onze heures a eu pour conséquence de diminuer d'autant le salaire. C'est ce dont se

plaignent les grévistes de Nancy et de Nantes. Cette réduction a fait entrer la gêne dans les ménages à une époque de l'année où les nécessités journalières de la vie obligent à un surcroît de dépenses.

Il y a des moments, et ils sont malheureusement trop fréquents, où le modeste budget de l'ouvrier se trouve en déficit. A quels moyens alors peut-il recourir pour rétablir l'équilibre de ses finances ? sinon au travail. Lorsqu'il se voit ainsi acculé ; il ne demanderait pas mieux que de pouvoir travailler une heure ou deux de plus.

La réglementation du travail est donc une atteinte portée à sa liberté et à ses intérêts. L'intervention du législateur dans toutes les questions qui ont trait aux relations entre patrons et ouvriers, apparaît presque toujours comme une violation du droit individuel et comme une sorte d'intrusion difficile à justifier.

Certes, en théorie, toutes ces mesures prétendument humanitaires sont séduisantes ; elles ont un caractère de philanthropie qui fait honneur à ceux qui s'en font les promoteurs ; mais lorsqu'il s'agit d'entrer dans la pratique, c'est autre chose. On se heurte à une foule d'obstacles que l'on n'avait pas prévus. C'est ainsi que la limitation des heures de travail entraîne nécessairement, comme corollaire obligatoire, la réglementation des salaires. Or, cette dernière question est de celles qu'il est impossible de résoudre, étant donnée l'organisation sociale actuelle.

Les prédicants de réformes sociales, et surtout des réformes dans le monde du travail et de l'industrie, oublient trop souvent qu'ils sont en présence d'intérêts multiples et que ces intérêts ont un droit égal d'être protégés ; voilà pourquoi la plupart des mesures qu'ils préconisent sont inapplicables. Nous ne parlons pas, bien entendu, des divagations des anarchistes et des partisans plus ou moins déguisés du communisme, car elles ne méritent pas que l'on s'en occupe. On ne discute pas avec des gens qui ont pour principe la destruction, la *table rase*.

Il est constant que l'application de la loi sur le travail dans l'industrie n'a pas encore donné jusqu'à ce jour, les heureux résultats que l'on en attendait. Ces résultats féconds se produiront-ils plus tard ? C'est plus que douteux. Nous venons d'en donner la raison. L'homme, quel qu'il soit, n'aime pas voir sa liberté et surtout sa liberté de travail limitée par une loi ; il estime que le travail étant une loi imposée par la nature, les pouvoirs publics n'ont pas le droit de la restreindre et de dire à l'ouvrier : « Tu travailleras tant d'heures. »

La réglementation du travail pour l'ouvrier, ce sont ses besoins, et c'est encore lui qui est le meilleur juge de ses besoins.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 20 janvier

Le Budget des Cultes

Mgr d'Hulst prend la parole dans la discussion générale pour se plaindre de la façon dont le gouvernement fait procéder aux enquêtes à la suite desquelles il prononce des suppressions de traitement. Ces enquêtes sont secrètes, Mgr d'Hulst voudrait qu'elles fussent publiques.

Ce ne serait pas le moyen de pacifier les esprits.

M. Charles Dupuy, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, en a jugé ainsi, et quant au fond de la question, c'est-à-dire la suppression du traitement elle-même, il a revendiqué pour l'administration le droit d'agir envers les fonctionnaires ecclésiastiques comme elle agit envers les agents laïques, employés de tous ordres, instituteurs et autres.

Les applaudissements de la majorité ont prouvé au Ministre qu'il avait exactement traduit son opinion.

M. Hubbard est venu demander ensuite à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles, pour montrer sa volonté de voir réaliser en France la séparation des Eglises et de l'Etat.

La proposition est repoussée par 372 voix contre 158.

Sur les articles, certaines modifications ont été apportées par la Commission qui propose la suppression des archevêchés et évêchés non concordataires, la suppression des allocations aux vicaires généraux et aux chanoines.

Le gouvernement n'accepte pas ces modifications.

M. Piou soutient l'opinion que les évêchés créés depuis le Concordat sont concordataires au même titre que ceux qui figurent au traité. Il rappelle que c'est une question qui a toujours été jugée ainsi par toutes les Assemblées françaises à toutes les époques.

Il demande à la Chambre de consacrer cette doctrine par son vote et de rétablir les crédits supprimés par la Commission du Budget.

M. Dupuy-Dutemps, rapporteur, soutient les conclusions de la Commission, tendant à diminuer le crédit affecté aux traitements des archevêques et évêques, de 39,000 fr.

La Commission propose, en effet, de poser en principe que tous les sièges épiscopaux qui ne figurent pas dans le Concordat seront supprimés par voie d'extinction, à la mort de chaque titulaire.

M. Dupuy-Dutemps justifie par l'examen des clauses du Concordat, les résolutions de la Commission.

M. Charles Dupuy, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, combat les doctrines professées à la tribune par M. Dupuy-Dutemps.

Il exprime l'avis que tous les évêchés actuellement existant en France sont concordataires ou qu'aucun ne l'est.

De nombreuses protestations se font entendre sur les bancs de la majorité, qui se souvient qu'à deux reprises différentes elle a voté le principe qui a été défendu par M. Dupuy-Dutemps, au nom de la Commission du Budget.

Mais le Ministre insiste, et reprenant pour son compte une partie de la thèse qui a été soutenue dans la précédente séance par M. Piou, l'orateur clérical de la droite, il déclare que tous les évêchés ont été constitués soit par le Concordat, soit par de véritables conventions diplomatiques, intervenues entre la France et le Saint-Siège et confirmées chaque année par des votes du Parlement, dans le vote du Budget.

Les propositions de la Commission sont repoussées par 315 voix contre 198.

Le chiffre proposé par le gouvernement est adopté.

SENAT

Séance du 20 janvier

Les Billets de Banque

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à la limite de l'émission des billets de la Banque de France.

M. Buffet combat le projet de la faculté réclamée pour la Banque de France d'émettre pour

me personnage qui n'était autre que Michel le colosse, monsieur de Fontaine est élève de maître Montaigne et il savait cela.

— Quant à moi, cadédis, je comprenais presque leur jargon. Nous autres, enfants de la Garonne, ajouta-t-il avec un petit air suffisant, nous devinons toutes les langues.

— Charkon ! grommela Gargantua en lançant au cadet de Gascogne un regard irrité. C'est du pon allemand, vous dis-je, n'ossiez le gadet.

— Pourquoi alors ne vous mêliez-vous pas de la conversation.

— Barce que... barce que le bedit Marcel me l'a dévèndu.

Dans certains cas, dit Marcel, il est bon que les gens du pays ignorent qu'on connaît assez leur langue pour comprendre ce qu'ils disent devant vous. C'est de la prudence.

— Pourtant, milladious, c'est le capitaine qui demande partout ce qu'il nous faut.

— Che le temande en pon Vrançais, moi, et sans accint du dut.

— Ce s'rait on peu difficile, murmura Gros-Michel.

— Seulement, poursuivit le reître, je leur paragonne les mo.s allemands nécessaires. Gomme ça ils me brennent bur on Vrançais savant.

— Aussi, milladious, cela fait un charabias à mourir de rire. Je n'en pouvais plus, hier soir, quand vous vous êtes adressé à ce carme, assis dans un coin de la salle.

— Une figure suspecte ! dit Michel ? Il me semble déjà l'avoir vue quelque part. C'est moi qui me suis d'abord adressé à lui, brusquement et en français, pour voir s'il ne trahirait point.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 126

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

V

LA MAISON DU PONT NOTRE-DAME

- Dans la Hesse-Electorale.
- La deuxième pour le révérend Lohmann, au Gesù de Heiligenstadt.
- En Saxe, près d'Erfurt.
- Tu donneras la troisième au prieur des Franciscains de Halberstadt.
- Non loin de Brunswick.
- Je vois que tu connais bien l'itinéraire... Enfin la quatrième est pour Magdebourg.
- La ville protestante, hérétique au premier chef.
- Nous n'avons plus là ni religieux ni adhérents catholiques en apparence, mais il nous y reste encore des amis dévoués, même parmi les magistrats. La lettre est pour le bourgmestre en personne.
- Un bourgmestre !

— Coadjuteur temporel de notre Ordre. Quant à toi tu vas partir ce soir-même, en te servant des postes royales jusqu'à la frontière.

— J'aurai de la sorte au moins douze heures d'avance.

— A Mézières, tu achèteras un coursier solide, qui te conduira, par Coblenz, à Marbourg.

— Ils gagneront sur moi, mon père.

— J'en doute. Ne seront-ils pas réduits comme toi à la même monture.

— C'est vrai. Vous calculez tout.

— A partir de Marbourg, tu les distanceras plus facilement encore, même en t'arrêtant à combiner chaque embûche avec les personnes pour lesquelles tu as des lettres, et en espionnant à leurs gîtes les quatre voyageurs.

— Comment cela ?

— On te fournira chaque fois un bon cheval frais, tandis que ces quatre vauriens conserveront sans doute les leurs et n'iront qu'à petite journée en supposant qu'ils ne succombent pas dès Marbourg.

Après d'autres instructions détaillées et explications minutieuses, le profès congédia le lansquenet en lui recommandant de changer de costume chaque fois qu'après s'être commis sans succès avec les aventuriers, il serait obligé de reprendre son chemin pour transmettre la lettre suivante et tendre un nouveau piège.

Une demi-heure après, Claude le Lorrain sortait de Paris par la porte Saint-Denis, et galopait sur la route des Ardennes.

00 millions de billets nouveaux, qui ne lui paraît légitimée ni par l'extension de l'escompte ni par les prétendues préférences du public pour le billet de banque.

La demande est motivée par une préoccupation gouvernementale que l'orateur trouve d'ailleurs fort légitime, celle de créer un stock d'or énorme pour constituer un trésor public. Cela est fort bien, mais à condition qu'on ne dépasse pas certaines limites.

L'orateur estime que le stock actuel est suffisant et qu'il n'y a nul motif sérieux pour l'augmenter. Il y a un très grand danger à faire de la circulation en France une circulation fiduciaire.

Ce danger n'est qu'apparent aujourd'hui, mais il peut devenir réel.

Il ne faut pas oublier que la Banque doit beaucoup plus que la circulation de ses billets; elle a des dépôts, elle a des comptes courants. La valeur des billets de banque pourrait être dépréciée un jour.

L'orateur termine en répétant qu'il ne faut pas que la circulation en France devienne une circulation fiduciaire. (Très bien! à droite.)

M. Tirard répond que tous les gouvernements cherchent à augmenter leur réserve d'or. L'Autriche et la Hongrie étudient le moyen d'adopter l'étalon d'or. L'Allemagne l'a adopté dès 1876. C'est pour répondre à cette préoccupation que le gouvernement a déposé le projet. La Banque de France ayant à peu près épuisé le maximum de sa circulation fiduciaire allait être obligée de renoncer à l'escompte des effets de commerce ou d'avoir recours à son encaisse en or.

L'encaisse d'or actuelle n'est pas exagérée, car on sait qu'elle peut diminuer. Du 12 au 19 janvier, 117 millions sont sortis des caves de la Banque de France.

M. Boulanger. — Hier encore, il est sorti 21 millions d'or.

M. Tirard. — La proposition que nous vous faisons permettra de reconstituer notre stock d'or. (Vive approbation.)

M. Blavier ne partage pas l'avis de son collègue de droite, M. Buffet; il estime, au contraire, qu'il faut augmenter le stock d'or qui deviendra, en cas de besoin, notre Trésor de guerre. (Très bien!)

M. Lacombe développe un amendement ainsi conçu: « L'autorisation résultant de la présente loi n'aura d'effet, sauf renouvellement, que pendant le délai de six mois. »

Il importe dit l'orateur, que la loi n'ait pas un caractère définitif tant que le privilège de la Banque de France n'aura pas été renouvelé, car le chiffre de l'émission que l'on autorisera à ce moment dépendra des conditions de ce renouvellement.

M. Tirard répond qu'il ne faut pas revenir sans cesse sur de pareilles mesures et prie le Sénat de voter le projet tel qu'il a été adopté par la Chambre. (Applaudissements.)

M. Hervé de Saisy proteste contre la déclaration du ministre que le public avait une préférence pour le billet de banque sur l'or. Quant à l'argent, la raison pour laquelle on n'en veut plus, c'est sa dépréciation.

Le projet est adopté à main levée, après le rejet de l'amendement de M. Lacombe.

INFORMATIONS

Une manifestation au Sénat

Le Sénat vient de donner une fois de plus la mesure de son tact et de son esprit politique.

A la séance de vendredi, M. Demôle avait déposé un amendement tendant à assimiler le Président de la République aux chefs d'Etat étrangers dans la nouvelle législation sur la presse qui vient d'être édictée.

C'est alors que M. Ribot, président du conseil, prenant la parole, a déclaré que le gouvernement ne demandait pas une telle mesure et que les services rendus par M. Carnot à la République suffisaient à le mettre à l'abri des attaques.

Ces paroles prononcées d'une voix émue, ont provoqué une admirable manifestation dans laquelle la gauche et la droite se sont trouvées réunies et M. Demôle a retiré son amendement.

Cet épisode mérite d'être relevé; il marque d'abord l'exceptionnelle estime dans laquelle la Chambre haute tient M. Carnot et le dédain absolu qu'elle oppose à l'indigne campagne qu'on a tenté d'inaugurer ces derniers temps contre le chef de l'Etat. Que reste-t-il, d'ailleurs, de cette avalanche de commérages déversés en pure perte? Rien, absolument rien, qu'une honte mal dissimulée pour ceux qui se sont fait les entrepreneurs inconscients d'une manœuvre aussi blâmable.

Les Allemands en France

Le danger d'attirer, de recevoir des Allemands n'avait-il pas été suffisamment démontré par la guerre de 1870? Jamais armées n'eurent de meilleurs guides, ni de plus habiles fournisseurs que celles de Guillaume 1^{er}. Et cela, grâce à ceux qui étaient venus manger du pain de France et qui revinrent plus tard le fusil sur l'épaule.

Mieux que leurs habitants, ils connaissaient

nos villes et nos campagnes, en avaient apprécié les ressources, et nul d'entre eux n'était embarrassé pour savoir où prendre les vivres et les richesses.

La France comprit alors que ceux à qui elle avait donné l'hospitalité la remerciaient en la trahissant. Elle jura de ne plus employer d'Allemands, de tenir à l'écart, sans distinction de races, Badois, Prussiens et Bavares, tous espions et voleurs.

Mais, hélas! ce serment n'a pas porté ses fruits. Trop francs, trop généreux, trop insouciant aussi pour garder de la méfiance, nous semblons avoir tout oublié.

Il vaut mieux cent fois voir des Allemands partout que de s'endormir dans une indifférence coupable. S'il n'y en a pas partout, il y en a certes beaucoup trop chez nous.

« Tenez, nous disait ces jours-ci un officier en garnison dans l'Est, c'est à vous rendre enragé. Nous nous morfondons dans les casernes de nos forts, et chaque mois, sous nos yeux, des Allemands franchissent la frontière tranquillement en chemin de fer, débarquant par escouades, comme en pays conquis! »

Sur notre frontière orientale, de Givet à Belfort, les côtes de la Meuse, les Faucilles et les Vosges sont hérissés d'ouvrages. Par milliers nos soldats veillent la nuit et jour et leur clairon chanteclair répond aux clameurs des Teutons qui fêtent leur Kaiser dans Strasbourg la française.

Nous veillons sur les Allemands d'outre-Rhin, sur les soldats de Guillaume; mais nous laissons les autres, les Reinach, les Arton, les Oberndorffer, les Herz, s'installer chez nous et nous dévaliser.

Et quand la conscience publique a crié sus à ces bandits, quand on se prépare à leur mettre la main au collet; envolés, les misérables. Ils ont pris le chemin de l'hospitaller Albion, portant à la boutonnière, ô honte, le ruban de notre Légion d'honneur!

Que ce Panama, qui nous aura coûté si cher, ait au moins une conséquence heureuse: celle de faire mettre en pratique la devise apprise à nos dépens: La France aux Français!

La pacification du Dahomey

Une dépêche de Kotonou annonce qu'au moment de son départ de Porto-Novo pour la tournée qu'il a accomplie dans toutes les localités du littoral, le général Dods avait chargé différentes missions de montrer notre pavillon dans les centres dahoméens et sur les grandes routes commerciales de l'intérieur.

Le lieutenant-colonel Gonard, entre autres, accompagné de deux compagnies indigènes, devait ouvrir la route d'Allada à Abomey. Son itinéraire vient d'être heureusement rempli. Toutes les populations sont venues au-devant de sa colonne avec des présents que les chefs de village, la tête rasée en signe de soumission, lui offraient.

La colonne a pu traverser en partie les marécages de Lama, complètement desséchés en cette saison, et a rencontré, à Togbodoum, une compagnie de tirailleurs envoyée d'Abomey à sa rencontre par le colonel Grégoire.

La région d'Abomey se repeuple complètement. Le colonel Grégoire, qui y commande, a fait parcourir tout son territoire par de fortes patrouilles qui en ont chassé les quelques bandes de voleurs armés, derniers vestiges des troupes de Behanzin, qui pillaient les villages. Une de ces reconnaissances a même été jusqu'à la frontière de Mahis, rencontrant sur sa route plusieurs troupes de noirs qui regagnaient leurs villes après avoir déserté Behanzin.

Ces derniers ont confirmé le bruit des efforts constants faits auprès du roi fugitif par sa famille pour l'engager à se soumettre.

Ils ont dit au colonel Grégoire qu'ils abandonnaient leur chef parce que les Mahis commençaient à leur diminuer les vivres et qu'ils étaient en outre, victimes de leurs rai-leries et de leurs mauvais traitements. A leur avis, d'ici un mois, il ne restera pas à Behanzin deux cents fidèles.

Il paraît, en outre, que ce dernier aurait vainement réclamé une de ses femmes, capturée autrefois chez les Mahis, et qui l'a fui pour retourner dans son village.

L'autopsie du baron de Reinach

Le Figaro affirme que le rapport des contre-experts, comme celui des experts, conclut que la mort du baron de Reinach est due à un empoisonnement.

Le Gaulois dit au contraire que le rapport conclura à l'impossibilité de la science, en l'état actuel, d'affirmer l'empoisonnement.

Cornélius Herz

On mande de Bournemouth que Cornélius Herz toujours malade est sous la surveillance d'agents.

Après avoir dit que le procès de Cornélius, si l'extradition est accordée, aura lieu d'une manière distincte et par conséquent n'est pas de nature à retarder la clôture de l'instruction en cours, le Temps fait remarquer que l'on a inexac-

tement qualifié l'incrimination sur laquelle repose la demande d'extradition.

Il ne s'agit pas de fraude, comme les dépêches d'Angleterre l'ont prétendu, mais bien de complicité dans les faits d'escroquerie et d'abus de confiance pour lesquels la première chambre de la cour juge actuellement les administrateurs du Panama.

L'instruction du Panama

Le XIX^e Siècle annonce, sous réserves, que M. Franqueville a remis au procureur de la République, le dossier de l'affaire du Panama concernant la corruption des fonctionnaires.

Suivant le Figaro, la nouvelle instruction que va nécessiter l'affaire du Panama, ne serait pas confiée à M. Franqueville lequel aurait besoin de repos.

Le bruit court au Palais que le juge d'instruction irait à Londres interroger Cornélius Herz.

Une confrontation mouvementée

M. Franqueville a confronté M. Andrieux avec MM. Emmanuel Arènes et Clémenceau.

La confrontation a donné lieu à une scène violente.

M. Emmanuel Arènes somrait M. Andrieux de se battre avec lui, et le menaçait de le tuer à coups de revolver s'il refusait.

Le parti révolutionnaire

Pour le parti révolutionnaire, l'anniversaire de la mort de Louis XVI a été, dimanche, l'occasion de nombreuses réunions.

Dans le 16^e arrondissement le groupe Kléber avait organisé un casse-croûte révolutionnaire. Cela coûtait vingt-cinq sous.

Après le banquet les assistants ont dansé pour le repos de l'âme de Louis XVI.

A la Maison du Peuple de l'impasse Pers, Clovis Hugues a fait une conférence sur les conséquences de la mort de Louis XVI, au point de vue socialiste.

Au début de son discours, le poète a vivement protesté contre l'interrogatoire qu'il a dû récemment subir au sujet de l'affaire du Panama.

M. Ferroul, député, a prononcé quelques paroles. Un concert et un bal ont suivi.

Où est Arton

Le XIX^e Siècle prétend que le gouvernement connaît la résidence d'Arton, mais que la France n'a pas de traité d'extradition avec le pays où Arton s'est réfugié.

Le Petit Parisien dit qu'il est en Roumanie. L'extradition n'est pas impossible quoiqu'il n'existe pas de traité.

Le Gil-Blas dit que M. Franqueville a lancé un mandat d'amener contre Arton.

Chèques radicaux

Le Journal annonce, sous réserves, que dans une perquisition faite au bureau du journal le Radical, le commissaire Clément aurait trouvé la preuve d'un paiement de deux chèques de 50,000 fr. au nom de Victor Simod, et un autre de 120,000 fr. au profit d'Henry Maret.

Financiers poursuivis

Par ordonnance de M. de Cosnac, juge d'instruction à Paris, M. Collas commissaire de police du quartier Saint-Vincent-de-Paul, a opéré la saisie des livres de comptabilité de MM. Roquet et Monin, directeurs du Comptoir général des valeurs à lots, 10, rue des Deux-Gares.

MM. Roquet et Monin sont poursuivis sous inculpation d'abus de confiance, à la suite de nombreuses plaintes.

Au ministère de la Guerre

On parle dans les cercles militaires du remplacement possible, à bref délai, de deux directeurs du Ministère de la Guerre.

Le général Loizillon se proposerait, dit-on, d'accorder à la direction de l'infanterie un rôle beaucoup plus important dans toutes les études et essais qui ont trait à l'armement de l'infanterie.

Election sénatoriale du 22 janvier

HAUTES-PYRÉNÉES

MM. Baudens..... (élu). 351 voix.
Bergès..... 330

Election législative d'Albi (Tarn)

SCRUTIN DE BALLOTAGE

MM. Jaurès, républicain socialiste.. 5,034 élu.
Héral, républicain..... 4,488

Les grandes manœuvres de 1893

Les grandes manœuvres de 1893 auront lieu, comme nous l'avons dit, entre les troupes de réserve de 2^e et 3^e corps. On étudie en ce moment les moyens de compléter cette grande épreuve par l'essai, sérieux cette fois, du corps d'armée à trois divisions. Les divisions complémentaires seront sans doute empruntées aux troupes actives.

Si les désirs des états-majors se réalisent, ces manœuvres présenteront un autre intérêt encore. Les deux corps d'armée de réserve seront assez éloignés au début pour qu'ils engagent les opéra-

tions dans des conditions se rapprochant de ce qui se passerait en temps de guerre. Un corps d'armée serait concentré au sud d'Amiens, à l'ouest de Montdidier; un autre, dans la vallée de la Seine, autour de Rouen. Ainsi séparés, les deux corps d'armée marcheraient à la rencontre l'un de l'autre. Dans cette vaste zone de 100 kilomètres, la cavalerie pourra se livrer à une exploration sérieuse, comme elle le ferait au début d'une campagne.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Chauffoir public

Notre appel a été entendu. Comme toutes les pensées humanitaires dont la presse se fait avec plaisir l'interprète, celle-ci a trouvé écho parmi tous ceux qui compatissent aux souffrances des malheureux, et ceux-là sont nombreux à Cahors.

Nous avons exposé, dans notre dernier numéro, l'utilité d'un chauffoir public, où les indigents incapables de travailler et les vieillards, trouveront asile contre les intempéries de la saison.

M. le Maire de Cahors a vivement approuvé l'œuvre du chauffoir et, avec un empressement que nous ne saurions trop louer, il a promis de mettre immédiatement une salle à la disposition des pauvres, ainsi que les bancs de nos promenades publiques, inutilisés pendant l'hiver. Nous l'en remercions sincèrement au nom des malheureux.

Un poêle hygiénique est déjà commandé. La réalisation de ce projet philanthropique n'est donc plus qu'une affaire de quelques jours.

Nous sommes heureux d'avoir été compris et nous publions ci-dessous la 1^{re} liste de souscriptions:

MM.		
Parazines, adjoint au maire.....	5 fr.	
Combes, caissier de la caisse d'éparg. 2 »		
X.....	2 »	
M ^{me} veuve Pagès-du-Port.....	20 »	
M ^{me} et M. Gustave Pagès-du-Port... 20 »		
Cte d'Armagnac.....	2 »	
Izarn Firmin.....	2 »	
Lapie, économe du bureau de bienf. 1 »		
Iches, contr. des contribut. directes. 2 »		
Les ouvriers de l'imp. Laytou.....	7 50	
D ^r Caviolle.....	10 »	
M ^{me} veuve Caviolle.....	5 »	
Ernest Cangardel.....	5 »	
Blanc Joseph.....	1 »	
De Larroussilhe, percepteur.....	2 »	
Colin, cond. des p. et c. en retraite.. 2 »		
Manhiabal, économe de l'hospice.... 2 »		
Olié Beauregard.....	2 »	
Laulanié, juge de paix.....	5 »	
Cazaly, pharmacien.....	2 »	
M ^e Sautet, avoué.....	2 »	
Le Journal du Lot.....	10 »	
Total de la 1 ^{re} liste.....	111 50	

Morte de froid

La nommée Pauline Albareil, veuve Villars, âgée de 71 ans, propriétaire au Vigan, a été trouvée morte dans son domicile.

CAISSE D'ÉPARGNE MUNICIPALE DE CAHORS

AVIS

Par décision du Conseil des Directeurs, le taux de l'intérêt à servir aux déposants pour l'année 1893 a été fixé à 3,25 % (TROIS FRANCS VINGT-CINQ CENTIMES POUR CENT FRANCS).

Les Prévoyants de l'Avenir

Dimanche a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel de ville de Cahors, l'assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir.

Nous voyons avec plaisir que cette Société, éminemment philanthropique, est en progrès constant et que son but est de plus en plus compris par la classe laborieuse.

La section de Cahors qui ne comptait que 113 membres au 1^{er} janvier 1892, en compte aujourd'hui 154.

Voici le discours prononcé par M. Parazines président de la 405^e section:

Mesdames et Messieurs,
J'ai l'honneur de vous remercier de l'empressement que vous avez mis à répondre à l'appel de votre comité; mais vous savez aussi bien que moi, qu'il ne suffit pas d'assister régulièrement aux assemblées générales, de venir le premier dimanche de chaque mois apporter votre cotisation. Il faut surtout faire pour notre œuvre beaucoup de propagande, et amener à la Société le plus possible d'adhérents.

Il faut s'adresser à toutes les classes, principalement à la classe ouvrière, celle qui a droit à toutes nos sympathies, celle, en un mot, qui est intéressante au premier degré.

En agissant ainsi vous travaillerez pour l'humanité et vous arriverez par vos efforts continus à résoudre une des questions sociales la plus importante : l'abolition de la misère.

La Société des Prévoyants de l'Avenir, dont la devise sublime : tout par tous et pour tous, est mise en pratique et à la portée de l'humanité toute entière, car elle est l'affirmation des libertés conquises à la fin du XVIII^e siècle, en même temps que le produit des progrès du XIX^e siècle.

Cette devise qu'elle porte au fronton de ses statuts, est certainement supérieure aux discours et aux écrits brillamment exposés ou dépeints par des individualités éloqu岸tes et spirituelles, mais qui n'ont jamais pu mettre pratiquement en œuvre leur science économique ; l'imagination leur fournissant une ample moisson de pensées philosophiques en théories impraticables, ou des doctrines trop brillantes pour être réalisables.

En fondant notre Société, Frédéric Chatelus a fait de la démocratie pure et simple, puisque tous les citoyens, sans exception, peuvent y participer par leur épargne et par leur intelligence.

A nos enfants de se servir de cette ouverture de crédit au bien-être pour en profiter, en modifiant, suivant les besoins des époques, un principe qu'ils pourront guider suivant les circonstances.

Pour le présent, notre devoir est d'aller toujours en avant en concourant à la propagation de cette œuvre sociale qui, en réalité, est au profit de la patrie.

Qu'est-ce que c'est que la Société des Prévoyants de l'Avenir ?

C'est l'épargne de tous.
C'est la prévoyance sociale.
C'est l'économie populaire.
C'est une solidarité indissoluble.
C'est l'ordre dans le socialisme.
C'est la mutualité raisonnée.
C'est la croyance en l'avenir.

C'est le produit de la civilisation et de la liberté faisant la guerre à deux fléaux : l'ignorance et la misère.

Il était dû à la France, dans la personne d'un de ses enfants, d'avoir découvert le moyen le plus pratique pour la sécurité des peuples.

Malgré toutes les entraves, l'idée de Chatelus fera son chemin et traversera, au profit de l'humanité, les siècles futurs ; car elle est assise sur des fondations durables, et bâtie avec des matériaux solides.

Elle est exempte de tout soupçon démoralisateur.

Elle sera peut-être le fil conducteur qui mènera les générations futures au bien-être social et à la moralisation des masses.

La prévoyance y a marqué de sa griffe puissante son cachet particulièrement protecteur, comme étant la base de la société des Prévoyants de l'Avenir, qui est appelée à devenir une des premières institutions.

C'est par la prévoyance que tous les maux seront soulagés, ils y trouveront les remèdes par l'économie soutenue.

La prévoyance a des ailes, elle plane au-dessus de l'humanité et semble annoncer à tous qu'elle est une fée pour les bienheureux qui s'adressent à elle.

La prévoyance est de droit absolu chez l'ouvrier ; elle lui fera la vie plus agréable, plus heureuse, parce qu'elle lui montrera le travail comme une nécessité pour son économie.

Elle le rendra à lui-même en lui faisant sentir les approches d'une existence de vieillesse qui ne sombrera pas dans la pauvreté.

La prévoyance lui donnera le goût de l'épargne, il contractera l'habitude de fixer le budget de ses dépenses, eu égard à ses ressources.

Serions-nous dégénérés, pour ne pas faire pour les nôtres ce que nos pères ont fait pour nous ? Ce serait à se demander si nos aïeux, en nous donnant la liberté, avaient laissé une race abâtardie pour l'égoïsme et la bêtise ; il n'y a que les faibles d'esprit qui raisonnent ainsi, ils sont indignes de faire partie d'un mouvement social.

La Société des Prévoyants de l'Avenir fait de l'économie sociale, en s'adressant à tous les citoyens ; elle prétend faire de son capital un bien commun, qui servira dans un temps aux besoins du pays.

Il faut que ce capital soit sans reproche ; cela lui sera facile puisque ce capital appartiendra à tout le monde.

C'est prévoir l'avenir et la prospérité du pays tout entier.

Ce capital sera patriote, car le jour où la Patrie en danger le demanderait, les Prévoyants n'oublieront pas qu'ils ont en elle une mère chérie ; ils prêteront non-seulement leur argent, mais lui offriront encore leur sang pour la sauver.

En attendant, grossissons sans cesse nos rangs et notre capital deviendra formidable.

Que les pessimistes ne tremblent pas, l'argent se placera et produira toujours d'une façon honnête et légale, quand il sera employé pour une cause comme celle des prévoyants.

Quelle idée plus belle peut-on trouver que celle de Chatelus, groupant après 12 années d'existence 160 mille personnes pour combattre la misère ?

Cette idée est si féconde que plusieurs puissances de l'Europe ont fait demander nos statuts.

Nous ne cédon pas à un mouvement d'enthousiasme, mais à celui de la raison, en adressant à Chatelus l'éloge qu'on doit à ceux qui ont droit à la reconnaissance des peuples.

Sa place est marqué parmi les grands hom-

mes, les véritables bienfaiteurs de l'humanité.

L'économie actuelle en restant entre les mains des capitalistes est sans profit pour l'humanité ; son caractère change si elle est transformée ; c'est-à-dire si elle est accompagnée des principes de la prévoyance et de l'association elle devient féconde, utile, nécessaire, sans être préjudiciable à l'intérêt individuel.

Chacun apportant son épargne réglementée, uniforme, elle se grossit de jour en jour, concourant perpétuellement aux soulagements humains en même temps qu'elle sert aux besoins du pays.

Avec quel sentiment de fierté une Nation ne verrait-elle pas tous ses membres, ayant l'égalité de richesse produite par l'épargne qui deviendrait une fortune nationale, dont tous les individus jouiraient du même intérêt de cette commune économie, sans troubler celle des particuliers.

Eh bien, c'est avec notre société que se fera l'unité, et c'est sur elle qu'est fondé l'avenir. La pièce de un franc que la Société des Prévoyants de l'Avenir a réclamé comme épargne a fait les millions de l'économie sociale qui grossiront et seront nécessaires à nos enfants pour leur complète émancipation.

Ces millions seront humanitaires, puisque chaque individu jouira du même intérêt.

Ils seront philosophiques, puisqu'ils seront la raison et la justice ; ils seront moraux puisqu'ils éteindront les vieilles haines que le capital a amoncelées.

C'est une organisation neuve, avec du sang nouveau qui s'infiltre dans les grandes artères de la Société, en prenant la nouvelle voie de la civilisation et du progrès.

Après ce discours, souvent interrompu par les applaudissements de l'auditoire, M. le président a soumis à l'approbation de l'assemblée divers vœux qui seront communiqués au Comité central.

Les comptes du trésorier, d'une clarté irréprochable sont ensuite adoptés et la séance est terminée par l'élection du bureau et du conseil de surveillance.

Ont été élus membres du bureau : MM. Parazines, capitaine en retraite, adjoint au maire, *président*.

Brunies, négociant, conseiller municipal, *vice-président*.

Pezet, tanneur, cons. municip. *trésorier*.

Luc, praticien, *trésorier-adjoint*.

Bénézet, négociant, *secrétaire*.

Couaillac, employé des contributions directes, *secrétaire-adjoint*.

Feydet, négociant, *comptable*.

Alibert Léon, typographe, *archiviste*.

Ont été élus membres du conseil de surveillance :

MM. Alazard, tapissier, *président*.

Trioulier, employé de comm., *secrétaire*.

Larrive Jean-Gabriel, négoc., *membre*.

Germain, serrurier, *id.*

Alibert Barthélemy, typographe, *id.*

Tabacs

M. Bernier contrôleur de la culture des tabacs à Cahors, est nommé contrôleur à Gourdon, en remplacement de M. Charton.

Révision des listes électorales

C'est le 14 janvier, qu'ont été affichés, à la porte de chaque mairie, les tableaux de rectification des listes électorales, souvent utiles à consulter.

Aux termes de l'art. 14 de la loi municipale du 5 avril 1884, doivent être portés sur les listes électorales tous les citoyens qui ne se trouvant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi, auront 21 ans accomplis et six mois au moins de domicile dans la commune, au jour de la clôture définitive des listes, c'est-à-dire au 31 mars 1893.

Le délai pour les réclamations étant ouvert du 20 janvier au 4 février, les intéressés feront bien de surveiller leur inscription, car l'année 1893 sera féconde en élections.

Chemin de fer

Une bonne nouvelle pour ceux de nos compatriotes qui ont à faire à Toulouse. Jusqu'à présent, au départ des diverses stations de la ligne de Montauban à Brive, on refusait de délivrer des billets directs sur Toulouse.

A la suite d'un vœu émis à ce sujet par le conseil général du Lot, les deux compagnies d'Orléans et du Midi viennent de s'entendre, et des dispositions sont prises pour que, désormais, toutes les gares de la section de Montauban à Brive soient mises en relation par billets directs simples avec Toulouse (via Montauban et réciproquement).

Revue

Samedi, a eu lieu dans la cour de la caserne de gendarmerie, une revue passée par M. Noé, chef d'escadron, commandant la compagnie du Lot. 6 brigades de gendarmes y assistaient.

Au cours de l'inspection, M. Noé a remis la croix de la Légion d'honneur à M. Pigeon, capitaine, commandant l'arrondissement de Cahors. Il a également remis la médaille militaire au gendarme Terret, de la brigade de Cahors.

A l'issue de la cérémonie, M. Pigeon, le nouveau légionnaire, a réuni toutes les brigades présentes à Cahors, au café de la Comédie, où on a passé quelques instants fort agréables.

L'octroi

Nous avons déjà publié les chiffres comparatifs des recettes de l'octroi de Cahors en 1892 et 1891

et constaté que les recettes du dernier exercice étaient supérieures de 3,980 fr. 98 à celles du précédent.

Voici pour l'année 1892, quelques chiffres qui ne sont pas sans intérêt sur l'entrée des animaux de boucherie à Cahors et les droits qui ont été perçus sur ces entrées :

1,136 bœufs, pesant ensemble 585,182 kilog., sont entrés à Cahors et ont payé 29,259 fr. 10 de droits d'octroi. Sont également entrés : 1,803 veaux (177,373 kilog.), droits, 12,416 fr. 11 ; 5,963 moutons (192,850 kilog.), droits, 11,571 fr. ; 695 porcs (123,059 kilog.), droits, 4,922 fr. 26 ; 387 agneaux ou chevreaux (2,266 kilog.), droits, 153 fr. 96 c. ; 17 chèvres (1,281 kilog.), droits, 38 fr. 43.

Bureau de bienfaisance

La succursale de la Banque de France à Cahors a fait remettre 100 fr. au Bureau de bienfaisance de notre ville.

CONFÉRENCE PATRIOTIQUE

S'il est un sujet d'actualité et digne d'être traité par un conférencier, pour recueillir de nouveaux adhérents à une association dont le but est aussi manifestement patriotique que celui de l'Alliance Française, c'est assurément une étude sur le Dahomey.

C'est ce qu'a compris M. Coudrillier, chargé du cours d'histoire au Lycée Gambetta, qui avait été désigné par le comité directeur de l'Alliance Française pour faire une conférence, dimanche dernier sur notre théâtre.

Présenté en termes charmants, de compagnie avec la Société dont il allait se faire le champion, par M. Souquet, le sympathique proviseur qui a su se faire apprécier depuis le peu de temps qu'il est parmi nous, M. Coudrillier a eu recours aux ailes toujours puissantes de sa imagination pour nous transporter avec lui, en dépit des maladies et des ouragans de toutes sortes, comme de la distance et de la fatigue du voyage, dans ce mystérieux Dahomey où nos glorieux soldats, sous la conduite du vaillant général Dodds, ont soutenu avec tant d'éclat le prestige des armes et du drapeau français.

C'est d'abord la côte plate et monotone, Wyddha avec ses cases de terre, les cabecères avec leur cortège, qu'il nous a décrits ; puis il nous a conduits dans la région des montagnes, nous a fait passer les lagunes, et avec lui nous sommes entrés à Abomey, nous avons rendu visite au roi Behanzin, nous avons assisté à la revue des amazones et à leurs épineux exercices, nous avons enfin frêmi devant les épouvantables sacrifices humains qui se perpétuaient par l'ordre du roi et des féticheurs avant notre victorieuse intervention.

C'est sur ce dernier tableau que le conférencier s'est arrêté, voulant nous laisser sous l'impression produite par le récit de meurs aussi sangninaires, et nous faire reconnaître par nous-mêmes la nécessité de civiliser ce pays conquis mais encore sauvage.

Laisant aux faits leur brutale éloquence il s'est, volontairement sans doute, enfermé dans un langage des plus sobres ; mais l'assistance n'en a pas moins compris par les tableaux qu'il a fait défiler devant nos esprits qu'il faut que l'influence française, cette influence civilisatrice si bienfaisante et à laquelle rien ne résiste, pénètre dans le Dahomey ; or, l'Alliance Française poursuit ce but ; elle veut, en favorisant les écoles dans ces lointains pays, assurer la prépondérance des idées et du nom français. A ce titre elle a droit aux adhésions de tous les gens de cœur ; aussi sommes-nous certains qu'elle en trouvera de nombreuses parmi nos concitoyens.

M. HEYC.

Comité d'études et de vigilance contre le phylloxera

Les membres de ce comité se sont réunis, samedi soir, à l'hôtel de la préfecture. M. Calès, secrétaire général, assistait à cette séance.

Le comité a demandé le maintien de la subvention accordée au syndicat antiphylloxérique d'Albas.

Il a émis un vœu tendant à ce que les Chambres votent une loi obligeant les propriétaires de vignobles à préserver du mildiou leurs vignes en employant le procédé anticryptogamique.

Enfin, il a pris connaissance de la liste des communes pourvues d'écoles de greffage et des dates auxquelles devaient avoir lieu les legons.

Acte de probité

Samedi, le jeune Jules Bédoué, âgé de 14 ans, demeurant chez ses parents, rue Fondue-Haute, trouvait, sur la voie publique, un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent. Jules Bédoué portait aussitôt sa trouvaille au bureau de police, et, quelques heures après, le propriétaire rentrait en possession de son argent.

Accident

Dans la journée de samedi, une jeune fille, Augustine Ribayrol, de Fages, en passant dans la rue Fénélon, a glissé sur les verglas, est tombée et est restée évanouie sur le sol. Relevée, elle a été portée chez un voisin, M. Deleros, peintre, où des soins lui ont été prodigués.

Revenue à elle, on a pu constater que l'accident n'aurait pas de suite grave. Sur la demande d'Augustine Ribayrol, elle a été conduite, par les soins de la police, chez des religieuses qui demeurent rue Fondue-Haute.

Les Facteurs estropiés

Jusqu'ici, l'administration des postes et télégraphes ne s'était montrée que d'une exigence relative en ce qui concerne les conditions d'aptitude physique des candidats facteurs ruraux. Elle ne demandait à ceux qui composent ce vaillant personnel que d'avoir bon pied et bon œil, et c'est ainsi que, dans bien des localités, on pouvait voir, parmi les facteurs de campagne, des titulaires, — pour la plupart anciens militaires, — amputés qui d'un bras, qui d'une main, M. de Selves a jugé que l'exécution du service par ces écloppés pouvait présenter de sérieux inconvénients, et il vient de décider qu'à l'avenir seraient considérés comme non avenues les demandes des candidats « dont l'aptitude physique ne saurait répondre à toutes les obligations de l'emploi qu'il sollicitent. »

Voici comment M. de Selves s'explique à cet égard dans une circulaire qu'il adresse aux directeurs départementaux :

« S'il a été admis jusqu'ici, dit M. de Selves dans cette circulaire, que des postulants amputés ou privés de l'usage d'un bras ou d'une main pouvaient être désignés pour des tournées comportant un mouvement de correspondance restreint, il convient de constater que, par suite de l'extension croissante du service, la nomination de sous-agents atteints d'infirmités de cette nature présente actuellement de sérieux inconvénients. »

« En effet, presque tous les facteurs ont, aujourd'hui, à manipuler un grand nombre d'objets de correspondance et à effectuer le recouvrement d'effets de commerce, ainsi que le payement des mandats d'articles d'argent. Ils doivent donc posséder une certaine dextérité pour la manipulation des correspondances et des sommes d'argent assez importantes. Or, un facteur infirme ne peut que difficilement s'acquitter de toutes ces obligations, et en cas d'attaque, il serait trop souvent impuissant à se défendre. »

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Cangardel Président semestriel

Séance du 9 janvier

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 5 janvier, relative au 31^e congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à la Sorbonne, les 4, 5, 6 et 7 avril prochain, et rappelant les formalités préalables à remplir par les délégués. Le samedi, 8 avril, la séance générale aura lieu dans le grand amphithéâtre, sous la présidence de M. le Ministre. Les noms des délégués devront être adressés dans les derniers jours du mois de janvier au 1^{er} bureau du secrétariat et de la comptabilité. Pour plus amples renseignements les membres intéressés pourront s'adresser à M. le Secrétaire général de la Société des Etudes.

M. le Secrétaire général donne connaissance d'un article publié par le Temps sur une cité préhistorique découverte en Amérique dans le Guatemala.

M. Caminade donne lecture d'une agréable nouvelle agricole intitulée : *en Query*.

Sur la proposition de M. le Président il est décidé que les séances commenceront désormais à 8 h. 1/2 précises du soir.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général il est décidé que la Commission du Bulletin se réunira le vendredi 13 janvier, également à 8 h. 1/2 précises du soir.

Le Président,

F. CANGARDEL.

Le Secrétaire,

Joseph BLANC.

BULLETIN FINANCIER

du 23 janvier 1893

La séance d'aujourd'hui n'a été qu'une étape de hausse non interrompue. Dès le début, les demandes du comptant ont fait progresser les cours de nos rentes. Les vendeurs de primes se trouvent débordés et aident ainsi à la rapidité du mouvement en achetant sans marchander. Les places étrangères sauf Berlin sont fermes.

Le 3 0/0 de 96.70 s'avance à 97.25.

Les actions de nos grands établissements de crédit participent largement au mouvement. Le Foncier est très demandé à 1003.75. La Banque de Paris cote 620. Le Crédit Lyonnais s'avance à 753.

Le Comptoir National d'Escompte est très bien tenu. Le Suez cote 2643.72.

Vive reprise des titres de la Société des Immeubles de France.

Les fonds étrangers ne suivent quo de loin le mouvement de nos rentes. L'Alien est à 90.50.

L'Extérieure reprend à 61.7/16. Les fonds ottomans sont très en faveur.

En Banque, bonne tenue des Châlets de commodité et des obligations de la Cie Nationale d'Electricité. La part de Soufres Romains donne toujours lieu à de bons achats.

La Compagnie du chemin de fer National de l'Equateur a la plus grande confiance dans l'impulsion qui va être donnée à l'entreprise par l'ingénieur français qu'elle vient d'envoyer au siège social de l'exploitation.

Variétés

SOUS TERRE

EXPLORATION DU CAUSSE DE GRAMAT

QUATRIÈME CAMPAGNE (1891)

(Suite)

Je persiste à croire que le ruisseau de Salgues, perdu dans la grandiose caverne du Réveillon, à 7 kilomètres au sud-est, pourrait bien avoir au Limon l'extrémité libre de son siphon souterrain (1) !

Ensuite c'est une vraie rivière qui tombe dans la Dordogne, à Lacave : l'Ouyse, longue de 8 à 9 kilomètres et fort bien décrite dans la *Géographie du Lot*, de Joanne (p. 19, édition de 1890), à laquelle je renvoie pour abrégé (2). Des sources de fond (comme le Loiret) lui fournissent de l'eau toute l'année : les deux principales sont les deux gouffres, distants l'un de l'autre de 1,200 mètres (altitude environ 115 mètres), de Cabouy et de Saint-Sauveur, analogues à ceux du Limon, mais séparés par un promontoire du causse élevé de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Rocamadour est à 3 kilomètres à l'est de Cabouy. D'où viennent les eaux de ces deux gouffres, vraies têtes inférieures de siphons, communément appelées sources de l'Ouyse ? De Thémènes, Issendolus, etc., prétendent M. Pons et des caussetiers ! C'est possible, mais l'identification ne peut être affirmée à 20 ou 22 kilomètres de distance. Il est certain que Saint-Sauveur et Cabouy drainent le nord-ouest du causse de Gramat : de quelle manière ? La Crousate l'indique à peine ; les îgues de Saint-Martin, de Gibert, de Biau, etc., n'ont pas voulu nous le dire ! Réussirons-nous à faire parler quelque autre gouffre ? Nous essaierons.

Nous avons fondé quelque espoir de pénétration intérieure étendue, sur une dernière source ; celle qui sort en vraie rivière de la grotte assez hautement ouverte de Meyraguet, à 1,200 mètres au nord-ouest du confluent de l'Ouyse et de la Dordogne.

MM. Rupin et Julien Valat ont pénétré le 25 septembre 1891 dans ce souterrain, dont l'eau occupe toute la section : au bout de 160 mètres de navigation ils ont été arrêtés, comme partout, par une voûte descendant au niveau de l'eau. Un pêcheur du voisinage a affirmé qu'ayant remonté une fois le courant, aux basses eaux, il avait vu l'extrémité murée avec des briques ! M. Rupin n'a pu vérifier cette assertion à cause de l'abondance du flot ; d'après le plan qu'il a levé avec soin, la caverne a exactement la forme d'un *quatre* retourné. L'eau s'écoule du sud au nord, depuis le fond jusqu'à l'entrée ouverte directement sur la Dordogne même. Largeur de la galerie 2 à 8 mètres ; hauteur des voûtes 0^m 60 à 3 mètres. — Meyraguet est-elle le débouché d'une rivière intérieure inconnue ou simplement une dérivation, siphon de l'Ouyse voisine, partiellement absorbée par quelque fissure du fond de son lit ? C'est ce qu'il est impossible de dire au juste.

Sur la rive droite de la Dordogne, le causse de Martel (chef-lieu de canton du département du Lot) fait pendant à celui de Gramat ; bien moins grand que ce dernier, il est aussi moins élevé (206 mètres à Martel, 365 près Turenne) et s'étend de Saint-Denis et Souillac sur la Dordogne au sud jusqu'à Terrasson (département de la Dordogne) ; sur la Vézère au nord, entre le chemin de fer de Brive à Figeac à l'est (vallée de la Tourmente), et le plateau crétacé du Sarladais (vers Salignac) à l'ouest. Ce causse également a ses avens et ses sources.

Mes dévoués collaborateurs y ont effectué, toujours avec mon matériel, des recherches fort intéressantes dont les résultats géographiques corroborent les miennes ; je tiens à en dire quelques mots.

En face de Floirac (rive gauche de la Dordogne) à 2 kilomètres 1/2 sud-est de Saint-Denis et sud-ouest de Martel, la fontaine de Briance sort d'une caverne, à 300 mètres au nord et sur la rive droite de la Dordogne. Les eaux sont assez abondantes pour faire marcher un moulin. Le 8 août 1891 MM. Rupin et Pons, dans le bateau d'Osgood, ont été arrêtés, après 60 mètres de parcours, par l'inévitable voûte à fleur d'eau ! La loi du siphon paraît être universelle et inexorable ! Largeur du couloir, toute occupée par l'eau, 2 à 6 mètres ; hauteur de la voûte 2 à 3 mètres.

Non loin de là (1,500 mètres sud-ouest) les admirables falaises de Gluges sont un des sites les plus pittoresques de la Dordogne.

À 4 kilomètres au sud-ouest de Martel, à l'Ouest du hameau de Jacques-Blanc et de la cote 317 de la carte au 80,000^e (feuille de Brive), l'aven de Monmercou était un des mystères du causse, mystère aujourd'hui résolu en un simple puits de 35 mètres de profondeur totale (25 à pic et 10 pour le talus de déblais) ouvert sur une galerie bouchée de toutes parts, longue de 50 mètres, large de 5 à 15. Pas d'eau. Rien de remarquable si ce n'est un orifice double comme entrée (le grand de 3 mètres sur 1, l'autre tout étroit). Ce trou faisait peur car un soir, dit-on, on en avait vu sortir des flammes : donc c'était le vestibule de l'enfer ; et quelqu'un ayant tenté d'y descendre avait en effet perdu la respiration tout de suite : encore une légende à supprimer ! Sur le talus, un chapeau d'homme et carcasses d'animaux ! Ainsi Monmercou ne fait que nombre et n'a révélé aucun secret (MM. Rupin, Lalande et Pons, 9 août 1891). — Là aussi on jette toutes les bêtes mortes, chevaux et autres ; et l'abîme est rempli de grosses mouches noires d'aspect peu rassurant. Ces insectes plus ou moins charbonneux ne sont-ils pas encore un danger qu'on supprimerait en cessant de prendre les abîmes pour des dépotoirs ?

Au sud-est et à 2 kilomètres environ de Monmercou se trouvent les deux sources vaclusiennes et impénétrables de Boutières et de Cacreay. Cette dernière offre une grande analogie avec celle de Saint-Georges, mais on peut suivre pendant une trentaine de mètres le couloir supérieur qui s'abaisse en pente douce vers le lit du ruisseau, dont les eaux sont assez abondantes pour faire marcher un moulin (3). Ces sources pourraient bien communiquer avec Monmercou par quelques fissures inaccessibles à l'homme, mais fort aisées à parcourir pour les eaux de pluie, l'infiltration et... les microbes. Monmercou, donc, devrait être protégé, comme la Berrie, contre le... tout à l'égoût !

À 4 kilomètres de Martel, l'œil de la Dou est une source basse (joint horizontal) (4) au fond d'un cirque de falaises escarpées. Même disposition que Roque-de-Corn, mais en sens contraire. M. Rupin a vainement essayé, à deux reprises différentes, de forcer le passage avec mon bateau. La voûte fait tout de suite barrière. Le meunier voisin a raconté qu'en 1870 il avait pu pénétrer sous le rocher, ramper pendant 4 à 5 mètres, puis parcourir une salle immense à fond de sable « où son moulin aurait dansé », apercevoir, à 6 ou 7 mètres de hauteur, une cavité profonde et s'arrêter au bord d'un lac dont la bougie ne permettait pas de voir la fin. Une sécheresse exceptionnelle permettra seule de vérifier ces assertions !

Depuis longtemps est célèbre, à 4 kilomètres nord de Souillac et

(1) On raconte qu'un chien voulant traverser un de ces gouffres à la nage, fut aspiré par un tourbillon en arrivant au centre. Encore une fable !

(2) Contrairement à ce que j'ai dit dans mon précédent mémoire, c'est l'Alzou, presque toujours à sec à partir de Rocamadour, qu'il faut malgré la plus grande longueur de son thalweg, considérer comme un affluent de l'Ouyse, qui ne tarit jamais.

(3) Un amas de sable bouche ce couloir à son extrémité, où la voûte est très basse. Comme à Réveillon, c'est un regard ouvert par la nature sur le cours d'eau souterrain, mais obstrué par le sable apporté par les remous lorsque les eaux sont fortes.

(4) Longueur 10 mètres ; hauteur du cintre, 1 mètre environ. L'eau se trouvait à fleur de voûte, le 9 août 1891.

10 kilomètres ouest de Martel, le phénomène d'intermittence alternative des deux sources du grand Blagour et du Boulet, tributaires de la Borreze, affluent droit de la Dordogne, dont l'une diminue, dit-on, quand l'autre augmente (V. Joanne, *Dictionnaire illustré de la France*, aux mots *BLAGOUR* et *BOULET*). « Dans les fortes pluies, » le Boulet commence par grossir, le Gourg (ou Blagour) reste encore presque à sec ; mais au bout d'un certain temps le Gourg grossit, s'élançant avec impétuosité ; en même temps la source du Boulet semble presque tarie. Dès que le Gourg cesse de jaillir, le Boulet recommence et ainsi de suite, jusqu'à l'épuisement des eaux » (A. Bravais, p. 119 du tome I de *Patria*, remarquable géographie de la France, publiée en 1847 en 2 volumes petit in-8^e, par une réunion de savants distingués. Voir aussi *Guide du Voyageur en France*, livraison du Lot, Firmin-Didot, 1838). Le Blagour est formé, comme au Limon, de deux gouffres de 9 mètres de profondeur environ, d'où s'écoule toujours un ruisseau, paisible ou furieux, mais qui ne tarit jamais complètement. Quand le Boulet sort, après les grands orages, c'est par l'orifice d'une caverne parfaitement pénétrable (hauteur 0^m 80, largeur 1^m 10).

Par là on pouvait espérer trouver les grandes cavernes dont on supposait l'existence, — et en même temps l'explication de ce phénomène naturel incompréhensible au sujet duquel plusieurs théories plus ou moins fantaisistes ont déjà été énoncées. Mais l'expérience était réellement dangereuse, car si la visite souterraine se prolongeait, si un orage survenait pendant ce temps, quel serait le résultat de la rencontre entre le chercheur téméraire et les eaux intérieures subitement gonflées ?

Les circonstances m'ayant toujours empêché d'aller vérifier ce récit, M. Rupin a bien voulu s'en charger, et par trois fois, en compagnie d'un de ses cousins M. Julien Valat, il y est revenu, malgré les risques et les difficultés de l'excursion (25 décembre 1889, 2 octobre 1890, 13 août 1891). M. Pons faisait partie de la dernière exploration.

L'orifice est le débouché d'une galerie souterraine qui se dirige droit vers le nord-ouest avec quelques coudes assez prononcés. Pendant 100 mètres la hauteur est bien inférieure à 1 mètre, et le sol constitué par des amas de grosses pierres qui rendent le rampage à plat-ventre ou sur les genoux très-fatigant. Ensuite la voûte s'élève à 1^m 20 de hauteur moyenne ; à 180 mètres de l'entrée le sol devient sablonneux, et 110 mètres plus loin encore se trouve, après un relèvement du plafond à 4 mètres, un puits de 5 mètres de profondeur seulement ; au-delà, une chambre de 5 à 6 mètres de diamètre et de 2^m 50 à 8 mètres de hauteur, conduit au bord d'une nappe d'eau. Le parcours est si pénible qu'il faut une heure 1/4 pour atteindre le puits : M. Rupin y est descendu avec une corde, n'a rien trouvé au fond et croit que l'eau ne vient point par là. Le 13 août 1891, dans sa troisième expédition, muni du bateau d'Osgood, il est arrivé au fond de la galerie ; mais je lui laisse la parole : « C'est avec les plus grandes difficultés que l'on parcourt les cent premiers terribles mètres. La voûte a de 0^m 40 à 0^m 50 d'élévation, pas davantage ; grâce à ses aspérités et aux grosses pierres anguleuses du sol on se cogne la tête, l'échine, on s'écorche les mains, les jambes, les rotules... et avec cela il faut traîner tout le matériel. Dante, à coup sûr, n'a jamais pénétré dans le Boulet. Il n'aurait pas manqué d'en faire une description représentant les malheureux condamnés à parcourir continuellement et sans repos cette sombre galerie. Pons, dont vous connaissez cependant l'énergie, a déclaré que jamais il n'avait fait une exploration si pénible et qu'il lui en coûterait beaucoup pour la recommencer. — Le résultat obtenu est fort médiocre. Grâce à votre bateau nous avons parcouru vingt mètres de plus que l'année dernière ! Voilà tout ! Il nous a été permis de constater qu'il n'est pas possible d'aller plus loin... Les bords du bateau touchaient la voûte ; allongés dedans, Pons et moi nous avançons de notre mieux d'une quinzaine de mètres, mais sans pouvoir lever la tête. La galerie se rétrécit ; Pons profite d'une petite excavation latérale pour se mettre complètement à l'eau. Arrivé au fond il trouve, engagé dans une fissure du rocher, un madrier travaillé long de 4 mètres, et mesurant de 20 à 30 centimètres sur les côtés. Ce madrier doit provenir du chantier établi par les employés du chemin de fer, pour la construction du magnifique viaduc qui se trouve à peu de distance de la sortie du Boulet. Enlevé par les eaux, il les a suivies quand elles se sont retirées avec impétuosité. Cette hypothèse n'a rien d'in vraisemblable, car dans mes différentes explorations du Boulet, j'ai toujours traîné avec moi, et tant bien que mal, une échelle de 5 mètres de longueur qui m'était indispensable pour franchir le puits obstruant la galerie. »

Du plan dressé par M. Rupin, il résulte que le point extrême atteint se trouve à 320 mètres de l'entrée et que la galerie mesure de 1 à 6 mètres de largeur. — Là encore point de vide immense !

Un fait permettra de se rendre compte des risques de l'investigation faite au Boulet. Dans le vallon en aval de sa sortie, il y a encore deux trous par où l'eau s'échappe toujours avant de sortir du Boulet. Ces trous doivent communiquer par des fissures capillaires, avec le puits de la galerie. L'un d'eux se nomme le Bondarel. Il se mit à fonctionner brusquement pendant que MM. Rupin et Valat exploraient pour la première fois le couloir dangereux. Ils trouvèrent le puits à demi rempli par l'eau qui commençait à venir du fond de la galerie. Peu rassurés ils s'empressèrent de sortir et ils firent bien. Quelques heures après l'étroite et basse grotte du Boulet vomissait un véritable torrent.

La pénétration du Boulet m'a toujours paru chose hasardeuse ! Merci donc à ceux qui l'ont réalisée pour moi !

Une anecdote pour finir ! Le flot sort souvent avec tant de force qu'il cause parfois des dégâts considérables. Croyant les éviter, M. Deltheil, député du Lot et propriétaire de la forge voisine de Bourzolle, s'avisait il y a une trentaine d'années de faire boucher l'orifice du Boulet. Vinrent les pluies ; au bout d'un certain temps, la montagne se mit à gémir sourdement, l'eau jaillit par de nombreuses fissures nouvelles, et finalement les matériaux d'obstruction furent brutalement emportés comme un bouchon de champagne par la violence du flot intérieur trop longtemps comprimé. Depuis on a laissé l'eau venir et couler à sa guise !

Bref, l'énigme n'est pas devinée ! Puisque nous avons nommé La Forge, mentionnons aussi deux grottes situées à un kilomètre et au sud-ouest de cette localité. L'une est une simple galerie d'une soixantaine de mètres de longueur ; la seconde, longue d'environ 140 mètres, présente quelques belles stalactites.

Des choses fort curieuses encore ont été reconnues dans la partie nord du causse de Martel, au sud des communes de Chasteaux et de Noailles (Corrèze).

Pendant la construction du chemin de fer de Souillac à Brive (inauguré le 1^{er} juillet 1891), les travaux du tunnel de Murel (près de la source et de l'étang du Sorpt et à côté de la station de Chasteaux) coupèrent en deux parties inégales une galerie souterraine inconnue, sans communication avec l'extérieur et orientée du sud-est au nord-ouest. Grâce à un permis de circulation gracieusement délivré, sur ma demande, par la Compagnie d'Orléans, M. Lalande a pu étudier cette grotte de hasard et celle de Fontille (Voir ci-après). — A Murel la branche de l'ouest mesure 200 mètres de longueur, 1^m 50 de largeur moyenne et 3 à 6 mètres de hauteur ; des entonnoirs peu profonds forment dans le sol des obstacles faciles à franchir.

(A suivre)

E.-A. MARTEL.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes, tome XVIIe, 3^e fascicule)

Bibliographie

CARNET DE CHÈQUES

Par CARAN D'ACHE

Les Chèques !... Les Talons de Chèques !... Le Carnet de Chèques !... Tout le monde en parle de ces fameux Chèques... Mais qui les a vus ? Les quelques bénéficiaires, quelques membres du parquet et... Caran d'Ache. Le célèbre dessinateur les a reconstitués et il les met aujourd'hui sous les yeux du grand public en lui présentant un vrai carnet, un carnet mignon avec talons, notes et signatures des hommes de paille et annotations de l'homme protégé, chargé des distributions.

Le Carnet de Chèques de Caran d'Ache comprend trois séries : Le Chèque-obsession, l'Art de donner et de recevoir le chèque, et des variations sur le verbe « Toucher le chèque. » Demain, tout le monde aura dans sa poche le Carnet de chèques de Caran d'Ache.

Un album in-8^o (32 pages de dessins). Prix 1 fr. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière.

LA DÉBACLE

Par Emile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 10 cent.

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, que le grand maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin :

« Vous allez publier *La Débauche* et vous me demandez quelques lignes de préface.

» D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

» Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement : l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang, d'où nous sommes sortis régénérés et grandis.

» Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse ! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face. »

La Débauche est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Emile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8^o Jésus, paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

Chez tous les libraires et marchand de journaux et dans les gares.

La première livraison, sous couverture, est distribuée gratuitement.

E. Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Souverain pour les enfants pâles, délicats, mous, privés d'appétit, fatigués par la croissance ou les études, le *Fer Leras* guérit aussi l'anémie, l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux d'estomac des dames et facilite le développement des jeunes filles.

Quoi qu'on en dise au Palais-Royal, être médecin ou pharmacien n'est ni facile ni agréable. Il est triste de n'avoir affaire qu'à des gens qui souffrent et dont il faut, en outre, tirer de l'argent. Dans certains cas, cependant, le tribut prélevé sur le malade est si minime qu'il ne compte pour ainsi dire pas. Ainsi les personnes qui toussent soit pour un rhume, soit pour une bronchite, pour un catarrhe, pour un asthme, peuvent très bien se soigner avec des *Capsules Guyot* ou du *Goudron Guyot* (liqueur), sans dépenser plus de dix centimes par jour. Il faut convenir qu'à ce prix, la dépense est un inconvénient de la maladie presque négligeable. Seulement il importe de demander des *Capsules Guyot* et du *Goudron Guyot* vrais.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le *Racahout* des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.